

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2024.78 – Mission de Maitrise d’œuvre pour la transformation du terrain de foot en sable stabilisé en un terrain en revêtement de gazon synthétique – Autorisation de signature avec le bureau d’études « Artflore Paysages » à Héricourt

Monsieur le Maire de Maîche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l’article L 2122-22 modifié,

VU le code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil municipal du 27 mai 2020 rendue exécutoire le 03 juin 2020 portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l’exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 214 000 €,

CONSIDÉRANT l’état dégradé et difficilement praticable du terrain de foot stabilisé notamment par temps de pluie ou de gel,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier l’équipement de ce terrain stabilisé afin de le rendre accessible aux utilisateurs,

CONSIDÉRANT le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d’un marché à passer selon la procédure adaptée,

VU la proposition reçue par le bureau d’étude « Artflore Paysages »,

DECIDE

Article 1 : Il sera conclu avec le bureau d’études « Artflore Paysages », situé à Héricourt (70400) 33 rue du Général de Gaulle, une mission d’avant-projet sommaire de maîtrise d’œuvre concernant la transformation d’un terrain d’entraînement en sablé stabilisé en un terrain de foot en gazon synthétique de dimension 100 ml x 60 ml.

Accusé réception Préfecture le 3 octobre 2024

Publié sur le site internet le 3 octobre 2024

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de 7 500 € HT soit 9 000€ TTC. Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal.

Article 3 : La présente décision est transmise à Monsieur Préfet du Doubs, au bureau « Artflore paysages » et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.

Maîche, le 1^{er} octobre 2024

Le Maire,
Régis LIGIER



Accusé réception Préfecture le 3 octobre 2024
Publié sur le site internet le 3 octobre 2024